



TERMES DE REFERENCE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

D'une population de plus de 7 millions d'habitants, le Togo, comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, dispose d'une forte diaspora à l'étranger. Forte d'environ 2 millions de personnes, la diaspora togolaise constitue un important levier de développement. Elle est un véritable réservoir de compétences, de talents et de capitaux qui, mis ensemble, peuvent avoir un impact réel sur le développement du Togo. Les Togolais de l'extérieur contribuent, au titre des transferts de fonds, en effet, à plus de 10% du PIB du Togo.

Cependant, la diaspora togolaise est peu organisée dans les pays de résidence, en comparaison aux diasporas de certains pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Sénégal. C'est une diaspora émiettée en plusieurs associations avec des difficultés à se regrouper et à s'organiser en faitière capable d'assurer la représentativité des Togolais de l'extérieur. Cette situation a favorisé plutôt des initiatives individuelles dont l'impact sur les projets de développement est marginal.

En l'absence d'une structure fédératrice, les actions des Togolais de l'extérieur en direction de leur pays restent donc éparpillées. Pour engager la diaspora dans le processus de développement national, il s'avère donc indispensable de les fédérer afin de capitaliser leurs potentialités. C'est dans cette optique que depuis 2005, les plus hautes autorités togolaises ont enclenché une politique de rapprochement en direction des Togolais de l'extérieur afin de les mobiliser pour apporter leur contribution à la construction nationale.

Pour matérialiser cette nouvelle dynamique, le Gouvernement togolais a pris des mesures qui ont permis la mise en place des institutions et mécanismes de gestion des questions relatives à la diaspora. On peut ainsi noter la création de la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE), l'institutionnalisation du cadre d'exécution du Programme diaspora, la suppression des visas pour les membres de la diaspora togolaise détenteurs d'une double nationalité, etc.

En outre, le Gouvernement togolais a organisé en 2014 des tournées de sensibilisation de la diaspora togolaise. Ces rencontres ont eu lieu en Europe (Paris), en Amérique (Montréal) et en Afrique (Lomé). Au cours de ces assises, les Togolais de l'extérieur ont adopté des recommandations au rang desquelles la création du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE).

Le HCTE, à l'instar des regroupements des diasporas d'autres pays de la sous-région, sera une instance fédérative, inclusive et représentative de tous les Togolais et de toutes les associations des Togolais vivant à l'extérieur. Cette structure regroupera l'ensemble des Togolaises et Togolais résidant hors du territoire national. Il sera, entre autres, l'interface entre la diaspora togolaise et Gouvernement sur toutes les questions d'intérêts communs. Le HCTE sera également chargé de suivre et de coordonner les actions de développement de la diaspora togolaise. Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur sera un organe consultatif de statut associatif, non partisan, non discriminatoire, et à but non lucratif. Il ne sera affilié à aucune obédience confessionnelle, philosophique ou politique.

II- PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Les principaux objectifs poursuivis par le Gouvernement togolais dans la mise en place du HCTE sont les suivants :

- rassembler et représenter tous les ressortissants togolais résidant à l'étranger sans distinction d'origine régionale, ethnique, religieuse, sociale, de sexe et de profession ou d'opinion;
- promouvoir partout la défense des droits et intérêts des Togolais de l'extérieur et leur porter soutien, dans le respect de la législation et de l'ordre public ;
- assurer le lien avec l'autorité publique du Togo d'une part et une ouverture sur les autorités locales du pays d'accueil d'autre part ;
- favoriser et valoriser la contribution des Togolais de l'extérieur dans tous les aspects du développement économique, environnemental, social et culturel ;
- assurer la participation active de la diaspora aux affaires publiques du Togo;

- apporter les secours nécessaires aux Togolais en situation difficile et s'il y a lieu, provoquer l'intervention de l'autorité publique.

III- LES MISSIONS ATTENDUES DU HCTE

Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur est chargé de :

- représenter et défendre les intérêts de tous les Togolaises et Togolais de l'extérieur sans distinction aucune ;
- assurer la pleine participation des Togolaises et Togolais de l'extérieur au développement économique, social et culturel du Togo ;
- faciliter leur intégration dans la vie nationale ;
- participer à la promotion du rayonnement du Togo dans le monde ;
- faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil ;
- susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Togolaises et Togolais de l'extérieur ;
- apporter toute assistance aux structures associatives togolaises dans la mesure des moyens disponibles ;
- promouvoir des activités culturelles et sportives au sein des communautés togolaises à l'extérieur.
- servir d'interface entre le Ministère en charge des Togolais de l'extérieur et les associations et autres regroupements.

IV- METHODOLOGIE DE MISE EN PLACE DU HCTE

La réalisation de ce projet relève, au premier plan, de la responsabilité du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Togolais de l'Extérieur :

- Cellule Diaspora avec l'assistance technique des Experts Diaspora ;
- Membres de la diaspora les associations, fédérations et autres regroupements.

La mise en place du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur sera effectuée suivant plusieurs phases :

1. Elaboration et validation des procédures d'élection des délégués pays du HCTE.

2. Elaboration du plan de la présentation et du lancement du HCTE :
 - mise à jour du site internet, création de l'onglet HCTE et actualisation du plan de communication du HCTE ;
 - préparation et organisation de la cérémonie de présentation et de lancement du HCTE ;
 - déroulement de la cérémonie de présentation et de lancement le HCTE.
3. Renforcement de la Communication et échanges avec les Togolais de l'extérieur.
4. Lancement des appels aux Togolais de l'extérieur pour participer à la mise en place du HCTE (Collecte des candidatures via le site internet dédié aux Togolais de l'extérieur) :
 - appel des Togolais de l'extérieur à s'inscrire pour être électeur validé au titre de leur pays de résidence ;
 - appel à candidatures pour être Délégués Pays du HCTE.
5. Election des Délégués Pays.
6. Publication des résultats de l'élection des Délégués Pays membres du HCTE.
7. Mise en place officielle du HCTE :
 - Décret portant création du HCTE ;
 - Arrêtés relatifs à la répartition par pays des délégués et au mode d'élections des délégués ;
 - Installation du HCTE (et du Guichet Diaspora).
8. Suivi des activités du HCTE.

V- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de ce projet, les principaux résultats suivants sont attendus :

- le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE) est créé et rendu opérationnel notamment en s'appuyant sur le Guichet Diaspora ;
- les Togolais de l'extérieur sont mieux écoutés et pris en charge ;
- les compétences, connaissances et ressources des Togolais de l'extérieur sont mutualisées ;
- les porteurs de projets disposent d'interlocuteurs au sein du HCTE ;

- des projets collaboratifs de développement sont initiés ...